

## Rapport de la Présidente

Commission permanente du  
vendredi 14 février 2020

**2<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2020-2-2-3**

**Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

**Service consulté**

Service Attractivité des Territoires

### **ALSACE DESTINATION TOURISME**

Résumé : Dans le cadre du présent rapport, il est proposé :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 885 045 € à Alsace Destination Tourisme (ADT) au titre de 2020, d'approuver la convention de financement y afférente et d'autoriser la Présidente à la signer,

- d'attribuer deux subventions à ADT dans le cadre de l'organisation de la présence de l'Alsace sur le Salon International de l'Agriculture 2020, soit une aide de 60 000 € en fonctionnement et une aide de 60 000 € en investissement, d'approuver la convention de financement y afférente et d'autoriser la Présidente à la signer.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme lors de sa réunion du 17 janvier 2020.

#### **I. Un comité interdépartemental de développement touristique au service de la Destination Alsace**

Alsace Destination Tourisme (ADT), née le 1<sup>er</sup> juillet 2016 de la fusion des ADT 68 et 67, a pour objet statutaire de :

- contribuer à la préparation et à la mise en œuvre de la politique touristique d'intérêt général des Conseils départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin,

- prendre, susciter, favoriser toutes initiatives et émettre des avis techniques et expertises tendant au développement et à la promotion du tourisme en faveur de la Destination Alsace,
- contribuer à l'élaboration, la promotion et la commercialisation de produits touristiques des territoires avec les professionnels et les organismes concernés par le tourisme à l'échelon international, national, régional, départemental et intercommunal ainsi qu'avec toute structure locale établie à cet effet,
- fédérer et coordonner les actions des acteurs du tourisme publics ou privés.

ADT a son siège social à COLMAR et des bureaux à STRASBOURG.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, ADT emploie 46,9 personnes en équivalent temps plein. Son équipe est effectivement renforcée de 5 ETP, par le transfert à ADT du Pôle Qualité Accueil (PQA) de l'Agence d'Attractivité de l'Alsace (AAA). En effet, lors de la création de l'Agence Régionale du Tourisme du Grand Est (ARTGE), il a été décidé que le PQA de AAA ne rejoindrait pas l'ART mais serait transféré à ADT, afin que ces deux entités mettent en commun leurs actions destinées au réseau des Offices de Tourisme.

## **1. Budget de fonctionnement 2020**

Le budget de fonctionnement au titre de l'année 2020, d'un montant total de 5 470 493 € (4 759 784 € en 2019) a été approuvé par le Conseil d'Administration d'ADT réuni le 22 novembre 2019.

### **1.1 Les dépenses**

<b>Dépenses</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Fonctions support (fonctionnement général, salaires...)	1 213 667	1 232 344
Marketing, promotion et éditions	910 339	945 322
Communication et relations presse	532 621	408 190
Projets numériques et réseaux sociaux	491 419	525 480
Démarches qualité, marques et labels	502 864	415 103
Thématiques prioritaires, diagnostic, conseil et accompagnement de projets	790 616	815 591
Coopérations et réseaux de territoires	458 990	417 754
Mission Attractivité (dont salaires du PQA)	569 977	0
	<b>5 470 493</b>	<b>4 759 784</b>

- ▶ Avec l'intégration à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 de l'équipe du Pôle Qualité Accueil (PQA) de l'Agence d'Attractivité de l'Alsace (AAA) vers ADT, un chapitre particulier, intitulé provisoirement « Mission Attractivité », est identifié pour renforcer les actions d'accompagnement des Offices de Tourisme (OT) d'Alsace, eux-mêmes regroupés au sein d'une association spécifique, le RésOT Alsace. Le budget de la Mission Attractivité s'élève au total à 569 977 €, dont 410 677 € pour les charges de personnel.

- ▶ L'ex-équipe du PQA poursuivra les actions suivantes, en transversalité au sein d'ADT :
  - Animation du réseau : 27 500 € pour l'accompagnement des OT, la participation aux activités de la fédération nationale, etc...
  - Système d'Information Touristique (SIT) : 47 900 € pour le transfert du SIT auprès d'ADT permettant de garantir la pérennité de la base de données.
  - Gestion de la Relation Client (GRC) : 50 600 € consacrés pour l'outil informatique spécifique, qui est déployé auprès d'une trentaine d'OT.
  - Thématiques : 30 300 € pour les thématiques suivies par la Mission Attractivité dont figurent notamment la « Qualité » (label « Qualité Tourisme » et classement pour les OT), « Noël en Alsace » (animation du réseau et communication) et « l'Eco-tourisme ». Le développement de la marque partagée « Alsace Excellence » au sein du pôle transféré vers l'ADIRA mobilisera à temps partiel les compétences d'une personne du service et fera l'objet d'une convention entre ADT et ADIRA.
  - Prospective : 3 000 € dédiés à la formation professionnelle des OT, même si celle-ci a été transférée à l'Agence Régionale du Tourisme du Grand Est, des séquences de sensibilisation/formation des personnels des OT restent indispensables pour accompagner leurs montées en compétence.

## **1.2 Les recettes**

<b>Recettes</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Subvention de fonctionnement CD68	1 885 045	1 885 045
Subvention de fonctionnement CD67	2 303 948	2 303 948
Subvention Région Mission Attractivité	476 000	
Subvention Région Pacte de destination	155 000	
Massif des Vosges – Contrat de destination et Pacte Vosges	230 000	113 450
Autres ressources (autres projets spécifiques, cotisations et autres produits)	420 500	457 341
	<b>5 470 493</b>	<b>4 759 784</b>

- ▶ Les subventions de fonctionnement demandées aux Départements sont identiques à 2019 et réparties à hauteur de 45 % pour le Haut-Rhin et 55 % pour le Bas-Rhin (1 885 045 € inscrits au budget primitif 2020).
- ▶ La Région Grand Est apporte une subvention de fonctionnement à hauteur de 476 000 €, afin de prendre en charge les frais liés au transfert du PQA d'AAA vers ADT.
- ▶ La représentation de la Région au sein d'ADT sera ajustée, en regard de cet apport financier et pour faire suite à sa demande. Elle représentera 10 % du Conseil d'Administration, soit 3 sièges (un de plus qu'actuellement). Pour cela, la révision des statuts d'ADT sera engagée en 2020 et permettra également d'adapter l'objet de l'association, au vu de la création de la CeA et de l'ouverture aux partenaires transfrontaliers.
- ▶ Une subvention pour le Pacte de destination 2020 est aussi attendue de la Région à hauteur de 155 000 €.

- ▶ Les subventions demandées pour le Massif des Vosges se situent à hauteur de 220 000 €, auprès des Départements, des Régions Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat et de l'Europe. 10 000 € sont attendus pour le Pacte Vosges.
- ▶ Des participations du RésOT, des OT et autres financeurs sont prévues pour les actions en faveur des Offices de Tourisme d'Alsace à hauteur de 85 900 €.
- ▶ Des subventions de l'Etat et des Régions sont attendues à hauteur de 138 000 € dans le cadre du programme de valorisation castral.

## **2. Subvention départementale de fonctionnement 2020**

Le montant de la participation départementale demandée, au titre de 2020, s'élève donc à 1 885 045 €, comme l'an passé.

Une convention de financement afférente, joint au présent rapport, expose notamment les conditions de versement de l'aide départementale sollicitée.

Enfin, il est précisé que, dans le cadre d'actions d'intérêt départemental particulières, le Département du Haut-Rhin se réserve la possibilité d'examiner les demandes complémentaires qui pourraient être présentées par ADT et pour lesquelles un montant de 50 048 € a été inscrit au budget primitif 2020. Ceci concerne notamment la préparation de l'organisation de l'espace Alsace au Landesgartenschau de Neuenburg, en 2022.

## **II. Le Salon International de l'Agriculture**

Le Salon International de l'Agriculture (SIA) rassemble chaque année tous les acteurs du monde agricole. Il est l'événement agricole de référence, non seulement en France mais aussi à l'étranger. Éleveurs, producteurs, régions, organisations et syndicats professionnels, ministères et organismes publics ou instituts de recherche : chacun contribue à présenter les différentes facettes du secteur agricole et agroalimentaire, de ses métiers, de ses évolutions et de ses perspectives.

Le salon est organisé autour de quatre univers : l'élevage et ses filières, les produits des Régions de France, d'Outre-Mer et du Monde, les cultures, les filières végétales, le jardin et le potager ainsi que les services et métiers de l'agriculture.

La prochaine édition du Salon International de l'Agriculture se tiendra du 22 février au 1<sup>er</sup> mars 2020, à PARIS au Parc des Expositions, Porte de Versailles.

### **1. L'Alsace au Salon International de l'Agriculture**

Avant la naissance de la Région Grand Est, un espace « Alsace » piloté par la Chambre d'Agriculture d'Alsace était traditionnellement mis en place dans le hall dédié aux « Régions de France et leurs produits ». Cet espace comprenait des producteurs/vendeurs avec une visibilité et une identification évidente de l'Alsace, élément essentiel pour favoriser les ventes.

L'identification « Alsace » a été perdue lors de la fusion des trois anciennes régions Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne. Malgré une recherche graphique pour différencier chaque marque forte au sein de l'espace Grand Est, la visibilité de l'Alsace n'était toujours pas satisfaisante lors de l'édition 2019.

Avec la promulgation de la loi du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace et la volonté politique de redonner une visibilité forte à l'Alsace, deux espaces seront organisés pour le SIA 2020 et serviront de support à la mise en valeur de la Destination Alsace, au travers de ses produits et ses univers agricoles.

Ces espaces sont les suivants :

- dans le Hall 3 « Régions de France et leurs produits », un espace « Village Alsace » aura pour objectif de rendre les stands des producteurs et revendeurs identifiables « Alsace », en partenariat avec la Chambre d'Agriculture Régionale du Grand Est (CAR GE). À ce jour, 11 exposants alsaciens sont inscrits,
- dans le Hall 4 « Services et métiers de l'agriculture », destiné à la communication institutionnelle, un espace de 120 m<sup>2</sup> sera aménagé autour d'un message « Agriculteur et plus encore », avec une signature « TerrAlsace ».

Différentes actions de communication, de promotion et d'événementiels dans les mois et semaines qui précèdent l'événement ou pendant le déroulement du salon seront organisées. Sur le salon, de nombreuses animations seront aussi mises en place.

Le budget prévisionnel total de l'opération se monte à environ 309 000 €.

## **2. Le portage par Alsace Destination Tourisme**

Pour mener à bien l'organisation de la présence de l'Alsace sur le Salon International de l'Agriculture, les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin missionnent Alsace Destination Tourisme (ADT), opérateur touristique de l'Alsace.

ADT assure ainsi le portage opérationnel des actions, qui consiste à réserver les espaces, concevoir et organiser les stands et mettre en œuvre les actions d'animation et de communication.

Pour ces opérations, agissant au nom des deux Départements, ADT a mis en œuvre les procédures de mise en concurrence, de commande, d'exécution et de mise en paiement. Elle a notamment lancé un appel d'offres pour la fabrication des stands et l'appui à l'organisation d'événements et d'actions de promotion.

Il est proposé que les deux Départements Alsaciens soutiennent financièrement ADT, à hauteur de 180 000 € pour le Bas-Rhin et de 120 000 € pour le Haut-Rhin.

L'aide du Département du Haut-Rhin se répartirait comme suit :

- une subvention de fonctionnement de 60 000 €,
- ainsi qu'une subvention d'investissement de 60 000 €.

Dans ce cadre, une convention de financement sera établie entre ADT et le Département du Haut-Rhin.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 885 045 € à Alsace Destination Tourisme pour son fonctionnement en 2020. Cette subvention fera l'objet d'un premier versement à hauteur de 50 %, soit 942 523 €, dès signature de la convention de financement par les parties, les 50 % restants seront versés par sixièmes, chacun d'un montant de 157 087 € pour les six derniers mois d'exécution de la convention,
- d'approuver la convention de financement y afférente, jointe au présent rapport et de m'autoriser à la signer,
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574, programme F741 du budget départemental,

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 60 000 € à Alsace Destination Tourisme dans le cadre de l'organisation de la présence de l'Alsace sur le Salon International de l'Agriculture 2020. Cette subvention sera versée en deux fois, un acompte de 50 % dès signature de la convention par les parties et le solde au vu du budget définitif de l'opération,
- de prélever les crédits de fonctionnement correspondants sur le programme F741, chapitre 65, fonction 94, nature 6574, du budget départemental,
- d'attribuer une subvention d'investissement de 60 000 € à Alsace Destination Tourisme dans le cadre de l'organisation de la présence de l'Alsace sur le Salon International de l'Agriculture 2020. Cette subvention sera versée en une seule fois au vu du budget définitif de l'opération,
- de prélever les crédits d'investissement correspondants sur le programme J214, chapitre 204, fonction 94, nature 20422, du budget départemental,
- d'approuver la convention de financement y afférente jointe au présent rapport et de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT